



## arrêt maladie-repression abusive de l'employeur

Par **cl34057**, le **08/02/2011** à **20:41**

Je suis arrêté pour grippe pendant 3 jours(Lundi à mercredi) et une semaine après je suis encore arrêté pour 5 jours suite à une attaque de goutte(Lundi à Vendredi), tout ça justifié par des avis medicales.J'ai travaillé le lendemain (car c'etait mon tour)samedi considéré comme des heures sup.

Mon superieur m'a convoqué le Lundi suivant et m'a sermoné et même menacé de m'envoyer au siège de l'entreprise car soit disant que mon absence a causé un dysfonctionnement majeur, de me sortir du compte, de me donner une fonction qui me degouterai , de me lasser et donc d'esperer que je je partirai de mon plein gré lorsque j'en aurai marre.....Et 2 h après cette discussion il revient et dit qu'il me fait confiance mais que c'est la dernière fois.

Et en plus, il rajoute que les heures sup du samedi ou je travaillais risque de ne pas être payé mais de le mettre en recuperation suite à cet arrêt maladie.

Au final, il me donne tort d'être en arrêt et me sanctionne par rapport à mon samedi et menace de ne plus être malade.Comment repondre à ce type d'employeur ?

Par **P.M.**, le **08/02/2011** à **20:53**

Bonjour,

Il semble normal que le samedi ne vous soit pas payé en heures supplémentaires...

Vous pourriez indiquer à l'employeur que vous n'êtes pas prêt à subir une éventuelle discrimination par rapport à votre état de santé sans réagir...

Par **cl34057**, le **08/02/2011** à **20:59**

En fait, on est 2 itinerants et on fait chacun son tour le Samedi (hors lundi à vendredi) payé en heures sup depuis toujours.

Pour moi le fait qu'il me sanctionne la dessus par rapport à mon arrêt est tout à fait anormal.

Merci en tout cas de votre réponse

Par **P.M.**, le **08/02/2011** à **21:15**

Si vous n'avez pas travaillé dans la semaine avant le samedi et étiez en arrêt maladie, en principe, cela ne génère pas d'heures supplémentaires...